

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE ANNE-MARIE INC.	Numéro de permis 2007100	Date d'inspection Le 04 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Anne-Marie 2		Numéro de téléphone (506) 525-2722	
Adresse 4572 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Inspection de surveillance effectuée. Aucune non-conformité au cours de cette visite. À l'arrivée de la mentore en assurance de la qualité, les enfants étaient à l'extérieur pour profiter de la belle température.

Lors de la visite, une vérification des dossiers des employés a été effectuée et tout était en ordre. Le changement de couche, les espaces de rangement et l'espace pour les effets personnels ont aussi été vérifiés.

original signé par  
Sophie Powers

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
André Blais

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date